



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-024-2021-02

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2021

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2021-02-08-004 - Arrêté portant modification des membres de la Commission
Régionale Consultative du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (3 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2021-02-08-004

Arrêté portant modification des membres de la
Commission Régionale Consultative du Fonds pour le
Développement de la Vie Associative



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTE IDF-2021
portant modification des membres de la Commission Régionale Consultative
du Fonds pour le Développement de la Vie Associative**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE LA VILLE DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-3 et R.133-13 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative ;
- VU** le décret n° 2018-1211 du 21 décembre 2018 modifiant le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de la Ville de Paris ou son représentant assure la présidence de la commission régionale consultative.

ARTICLE 2 :

Sont désignés membres de la commission régionale consultative :

- Le Préfet de Paris ou son représentant
- Le Préfet du département de Seine-et-Marne ou son représentant
- Le Préfet du département des Yvelines ou son représentant

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
6/8 rue Eugène Oudiné – CS 81360 – 75634 PARIS CEDEX 13 – 01 40 77 55 00
drjscs-idf@jscs.gouv.fr – www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr

- Le Préfet du département de l'Essonne ou son représentant
- Le Préfet du département des Hauts-de-Seine ou son représentant
- Le Préfet du département de Seine-Saint-Denis ou son représentant
- Le Préfet du département du Val-de-Marne ou son représentant
- Le Préfet du département du Val-d'Oise ou son représentant

ARTICLE 3 :

Est membre de la commission régionale consultative, le représentant désigné par la Présidente du Conseil régional d'Île de France.

ARTICLE 4 :

Sont membres de la commission régionale consultative :

- Le représentant désigné par la Maire de Paris
- Le représentant désigné par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne
- Le représentant désigné par le Président du Conseil départemental des Yvelines
- Le représentant désigné par le Président du Conseil départemental de l'Essonne
- Le représentant désigné par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
- Le représentant désigné par le Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
- Le représentant désigné par le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne
- Le représentant désigné par la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise

ARTICLE 5 :

Sont membres de la commission régionale consultative :

- Le recteur de la région académique, ou son représentant
- Le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) Île-de-France ou son représentant
- Le directeur régional des affaires culturelles (DRAC) Île-de-France ou son représentant
- Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECTE) ou son représentant
- Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) Île-de-France ou son représentant

ARTICLE 6 :

Sont désignés membres de la commission en qualité de personnalités qualifiées en raison de leur engagement et de leurs compétences reconnues en matières associative :

- Madame Adolé ANKRAH, Association Femmes Inter associations – Inter services migrants et Haut conseil à l'égalité femmes-hommes
- Monsieur Sébastien CHAILLOU, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- Madame Evelyne CIRIEGI, Comité régional olympique et sportif (CROS) Île-de-France
- Monsieur Francis JOLLY, Ecole professionnelle supérieure d'arts graphiques - Ville de Paris
- Monsieur Michel JOUBERT, Université Paris 8
- Madame Marie RICHARD, Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)
- Madame Anne SAUVEY-CHEISSOUX, France nature environnement Île-de-France

- Monsieur Franck ESVAN GAUTHIER, Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Île-de-France

ARTICLE 7 :

Sont désignés membre de la commission régionale consultative en qualité de personnalités qualifiées en raison de leur engagement et de leurs compétences reconnues en matière associative, désignés par le Mouvement Associatif d'Île de France MADIF :

- Madame Micheline BERNARD-HARLAUT, Centre technique régional de la consommation Île-de-France
- Madame Mélanie MEREAU-JEANNE, Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux Île-de-France
- Monsieur Jacques GUENEE, Coordination des Fédérations et Associations Culturelles Région Île-de-France
- Monsieur François HENRION, Union nationale des associations de tourisme et président du MADIF
- Monsieur Florent RAULIN, Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement (Graine IDF) Île-de-France
- Madame Céline RECCHIA, Coordination des associations de développement économique, culturel et social en Île-de-France
- Monsieur Jacques REMOND, Fonda
- Monsieur Robert TURGIS, Ligue de l'enseignement - FOL 93

ARTICLE 8 :

Les membres de la commission régionale consultative sont nommés pour une durée de cinq ans. Leur mandat est renouvelable.

ARTICLE 9 :

Le secrétariat de la commission régionale consultative est assuré par le délégué régional académique jeunesse, engagement et sports (DRAJES) Île-de-France.

ARTICLE 10 :

Le Préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France et le délégué régional académique jeunesse, engagement et sports (DRAJES) Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 8 février 2021

Le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME